

ANNEXE I  
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

TRAVAUX REQUIS POUR CONTRER LES INONDATIONS DE LA RIVIÈRE LORETTE – SECTEUR DU BOULEVARD WILFRID-HAMEL, SUR LE TERRITOIRE DES VILLES DE QUÉBEC ET DE L'ANCIENNE-LORETTE – NATURE D'AGGLOMÉRATION

**SECTION I**

NATURE ET DESCRIPTION DU PROJET ET DES SERVICES

**1.** Le projet consiste à réaliser divers travaux de réfection et de construction d'infrastructures municipales afin de contrer les inondations de la rivière Lorette – secteur du boulevard Wilfrid-Hamel, sur le territoire des villes de Québec et de L'Ancienne-Lorette.

**2.** Le projet requiert l'embauche du personnel, l'octroi des contrats de services professionnels et techniques ainsi que l'acquisition à des fins municipales d'immeubles ou de servitudes.

**3.** Sans restreindre la généralité de ce qui précède, les services professionnels et techniques requis ainsi que les missions du personnel portent sur les activités suivantes :

1° l'identification;

2° la planification;

3° la conception;

4° la réalisation;

5° le suivi;

6° toutes autres activités en lien avec la gestion de projet pour l'acquisition de la connaissance et la réalisation des travaux concernant la voirie, les réseaux d'aqueduc et d'égouts, les réseaux d'éclairage et de signaux lumineux, les réseaux d'utilités publiques, les ouvrages d'art, les ouvrages ponctuels, l'aménagement ou le réaménagement d'espaces municipaux, ainsi que divers travaux connexes.

**4.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

## **SECTION II**

### **LOCALISATION**

**5.** Le projet est localisé sur le territoire de l'agglomération dans l'exercice, par la ville, de ses compétences d'agglomération.

## **SECTION III**

### **ESTIMATION DU COÛT**

**6.** L'estimation du coût des services professionnels et techniques, du personnel requis ainsi que le projet décrit aux articles 1 et 4 s'élève à la somme de 70 000 000 \$.

**TOTAL : 70 000 000 \$**

Annexe préparée le 25 février 2025 par :

---

Simon Lemelin, ing.  
Service de l'ingénierie